

# MÉMOIRE

DÉPOSÉ PAR LE MAIRE DE LA VILLE DE  
SAINTE-MARIE, MONSIEUR HAROLD GUAY

270, Marguerite-Bourgeoys  
Sainte-Marie (Québec)  
G6E 3Z3  
Téléphone (418) 387-2301  
Télécopie (418) 386-2228



**LA CONSULTATION PUBLIQUE**

**SUR LA PROPOSITION DE NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE**

**Monsieur le président, messieurs les commissaires,**

D'abord, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans la Beauce et plus particulièrement, dans Beauce-Nord. Mes propos d'aujourd'hui se veulent le cri d'une population qui souhaite être en mesure de vous faire le même « *Bienvenue en Beauce-Nord* » lors de vos prochaines visites chez nous.

Je suis maire de la Ville de Sainte-Marie et impliqué en politique municipale depuis 1994, d'abord à titre de conseiller et, depuis 2002, au poste que j'occupe aujourd'hui et que m'a confié les mariverains et les mariveraines à 2 reprises. Mon mémoire et la résolution du conseil municipal qui l'accompagne demandent de soustraire à vos recommandations la disparition du comté de Beauce-Nord.

Plus particulièrement, mon mémoire traite d'histoire, de sentiment d'appartenance à ce territoire naturel qu'est la Beauce, de son histoire plus récente et des défis qui attendent sa communauté.

Je dois, avant tout, saluer le courage et le bon jugement dont vous avez fait preuve, d'abord en mettant un frein aux consultations publiques sur la proposition de nouvelle carte électorale et ensuite, en recommandant aux élus de l'Assemblée nationale de se pencher sur la question.

Vous aviez constaté la problématique à articuler cette carte autour des besoins et du poids politique requis pour les régions, laissant ainsi sous-entendre qu'une réforme de la loi devrait être envisagée. Malheureusement, et pour des raisons incompréhensibles, le consensus demandé ne s'est pas concrétisé.

Je dois cependant m'interroger sur votre communiqué du 17 avril dernier où vous mentionniez dans le cadre de la reprise du processus de consultation : « *Nous sommes maintenant convaincus que notre proposition peut tenir la route...* ».

Monsieur le président, j'espère vous démontrer que la route que vous prévoyez emprunter dans notre belle vallée de la Chaudière sera périlleuse, sinueuse et difficilement négociable. Vos propos me laissent songeur et inquiet, car ils laissent présager qu'il y aura peu de changement suite aux consultations publiques étant donné vos convictions clairement exprimées. En fait, avec cette affirmation, vous confirmez nos appréhensions et vous justifiez notre position et nos prétentions qu'il est préférable de permettre plutôt un débat sur la révision de la loi.

J'aurais préféré me présenter devant vous avec des suggestions sur une réforme législative et qui m'apparaît incontournable. Je serai donc contraint à articuler mon argumentaire sur la base de la Loi dont vous avez charge.

### **Obligation légale**

Que nous dit la *Loi électorale* à l'article 15?

« La circonscription représente une communauté naturelle établie en se fondant sur des considérations d'ordre démographique, géographique et sociologique, telles que la densité de la population, le taux relatif de croissance de la population, l'accessibilité, la superficie et la configuration de la région, les frontières naturelles du milieu ainsi que les territoires des municipalités locales ».

Monsieur le président, est-ce vraiment sur la base de ces critères que votre réflexion vous amène à la proposition de faire disparaître Beauce-Nord? Vous aurez à nous expliquer comment vous interprétez l'article 15 pour en arriver à une telle conclusion.

Notre territoire, composé de deux entités municipales régionales (les MRC de Robert-Cliche et de La Nouvelle-Beauce), est localisé de part et d'autre de la rivière Chaudière et déborde sur le plateau appalachien. Il est constitué d'une population homogène et encore en croissance. De ce territoire historique, vous créez de toutes pièces, trois nouvelles appartenances soit:

- Celle d'envoyer trois municipalités de Robert-Cliche dans le comté de Beauce-Sud;
- Le reste des municipalités de Robert-Cliche et trois de La Nouvelle-Beauce – Frampton, Saints-Anges et Vallée-Jonction – dans un comté de Frontenac qui s'agrandit vers l'Est;
- Les 8 autres municipalités de La Nouvelle-Beauce, dont Sainte-Marie, pour refaire Chutes-de-la-Chaudière, un comté urbain, composé d'une partie de la Ville de Lévis.

De cette façon, votre proposition de redécoupage élimine le comté de Beauce-Nord. Pourtant, du point de vue du nombre d'électeurs, notre comté répond déjà aux paramètres prescrits de la loi à l'effet que le nombre d'électeurs de la circonscription, soit 39 694, respecte entièrement les barèmes de celle-ci qui exigent, à une exception près, un nombre variant de 33 905 à 56 509 électeurs. L'abolition de Beauce-Nord, telle que proposée, est en fait la conséquence de situations d'exception négative et de situations critiques d'autres comtés et que vous identifiez clairement dans votre rapport préliminaire au tableau 2 de la page 22.

En ce qui nous concerne, votre proposition de carte électorale, qui élimine Beauce-Nord, est une conséquence directe de la situation qui prévaut dans Frontenac, Lotbinière et par un effet domino dans celle du comté de Bellechasse. Vous comprendrez sans doute notre étonnement et notre mécontentement.

*Ainsi, vous déshabillez Jean pour habiller Jacques.*

### **Notre réalité**

Il y a une première réalité, celle du contexte géographique.

Larousse le définit comme « l'ensemble des caractères physiques et humains d'une région. » Ainsi donc, les premiers colons ont trouvé une rivière, la Chaudière, coulant du Sud au Nord, du Lac Mégantic au fleuve St-Laurent. Ce territoire fut d'abord colonisé par le développement de trois Seigneuries, en remontant cette rivière impétueuse, puis en débordant de part et d'autre de ses versants, le plateau appalachien. Cette façon de coloniser, en remontant ou en descendant la rivière, est un trait commun du développement de l'écoumène québécois. Dans Chaudière-Appalaches, on retrouve un découpage territorial qui exprime aussi histoire: L'Islet, Montmagny, Bellechasse, la Beauce, Lotbinière et Lévis (le fleuve). Seuls les secteurs de l'Amiante et des Etchemins sont découpés dans une orientation Est-Ouest, dans l'axe des Appalaches.

Je ne relaterai pas davantage l'histoire de la Beauce, notre préfet Monsieur Lehoux, l'a très bien exprimé lors de sa présentation. Ceci dit, j'aimerais tout de même rappeler que Sainte-Marie est, avec Saint-Joseph, l'une des deux villes fondatrices de la Beauce.

Nous avons fêté notre 250<sup>e</sup> anniversaire de fondation, il y a déjà 14 ans et entendons bien fêter notre 275<sup>e</sup> en 2019 et ce, à l'intérieur de la même communauté beauceronne.

D'un point de vue sociologique, nous sommes caractérisés par un certain entêtement voire un entêtement certain. Il en a fallu puisqu'en situation d'isolement, les beucerons ont dû faire preuve de débrouillardise, d'inventivité.

Ce leadership, maintes fois exprimé, surtout par son entrepreneuriat, est reconnu à travers le Québec et le Canada. La Beauce, c'est l'expression d'une population autonome, indépendante et en perpétuelle recherche de solutions à son mieux-être et à son développement.

Depuis maintenant 25 ans, de nouveaux territoires ont été créés par le Gouvernement du Québec. Ce sont les MRC. La délimitation de ces territoires était inspirée dans une grande majorité par la volonté de regrouper autour d'une même table des communautés rurales et une ville, centre de services plus important.

La MRC de La Nouvelle-Beauce fut d'abord le regroupement de 9 municipalités et de la Ville de Sainte-Marie, le centre de services régionaux. Tout dernièrement, la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon s'est jointe à notre MRC. L'appartenance à cette nouvelle organisation a nécessité beaucoup de travail, de consensus. Ce fut, et c'est encore, un travail de longue haleine que de développer des relations de bon voisinage, de complicité et de consensus. Rien ne doit jamais être considéré pour acquis.

L'expression concrète des liens qui nous unissent a permis la réalisation commune de grandes choses dans notre histoire passée et plus récente.

### **Des projets récréotouristiques**

- La piscine semi-olympique à la Polyvalente Benoît-Vachon;
- La Véloroute de la Chaudière (Route verte # 6);
- La salle de spectacles Méchatigan à la Polyvalente Benoît-Vachon;
- Un lieu d'enfouissement technique régional, un modèle de réussite au Québec.

### **D'institutions**

- Le centre administratif régional où l'on y retrouve les bureaux de la MRC de La Nouvelle-Beauce et de la Commission scolaire Beauce-Etchemins, les écoles primaires, la polyvalente et plusieurs bureaux gouvernementaux.

Notre dynamique régional qui regroupe 35 000 personnes, avec Sainte-Marie comme pôle, a vu naître et grandir plusieurs entreprises manufacturières (avec plus de 3 500 emplois) et de commerces variés (épiceries, restauration, services à la personne) donnant travail et ressources à une population qui gravite dans et autour de sa capitale régionale.

Enfin, on ne peut passer sous silence la contribution communautaire de gens provenant de toutes les municipalités de la région qui viennent à Sainte-Marie pour participer bénévolement à la qualité de vie. Cette simple constatation est la preuve des liens qui nous unissent et de nos liens intimes.

Depuis 25 ans, nous avons donc entrepris un énorme chantier, celui de conforter un nouveau territoire d'appartenance à l'échelle locale, la MRC de La Nouvelle-Beauce et ce, autour de sa ville-centre. De plus, les commandes et obligations sans cesse grandissantes du gouvernement à l'égard des municipalités nous ont amenés, dans plusieurs cas, à s'associer avec la MRC de Robert-Cliche dans plusieurs projets concrets afin de pouvoir doter notre population de nouveaux services, tels :

- L'élimination des déchets;
- Le transport adapté;
- Le développement touristique;
- Le développement régional.

Votre redécoupage, je le suppose, pourrait d'ici 25 à 30 ans créer de nouvelles affinités, une nouvelle dynamique. Mais que de temps et d'énergie gaspillés sans compter la désaffection de plusieurs forces vives. Nous avons fait la preuve depuis plus de 250 ans de nos affinités étroites, il serait désolant qu'une carte électorale anéantisse cela du revers de la main.

### **Votre proposition**

J'ignore, Monsieur le président, comment la proposition d'abolir Beauce-Nord peut coller à l'article 15 de la loi dont vous avez la responsabilité lorsque vous proposez en plus, de diviser ses électeurs, frères et sœurs, depuis les origines de la Beauce.

Ce qui m'apparaît le plus important dans ce qui est exprimé dans l'article 15 de la loi est la première affirmation qui établit la base de cet article: « la circonscription représente une communauté naturelle... ».

Monsieur le président, qu'est-ce qu'une communauté naturelle, sinon ce que je vous ai décrit jusqu'à maintenant et que vous proposez de diviser et d'anéantir?

Il nous apparaît inconcevable de faire disparaître Beauce-Nord et de nous séparer de la MRC Robert-Cliche qui constitue avec nous, les origines de la Beauce. Il est tout aussi incompréhensible de diviser les municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce vers Lévis et vers la région de l'Amiante. Ceci va à l'encontre même de l'esprit de la loi basée sur le respect des communautés naturelles.

Même si nos relations sont courtoises avec nos voisins, notre population ne se reconnaît plus dans le redécoupage proposé.

La loi mentionne, toujours à l'article 15, des considérations en vertu de la densité de population. Avec la carte électorale soumise le 12 mars dernier, 54% des électeurs du nouveau comté des Chutes-de-la-Chaudière seront des citoyens de Lévis qui n'occuperont que 15% du territoire.

De plus, quel sera le poids politique du Nord de la Beauce et de Sainte-Marie, 4<sup>e</sup> ville en importance dans Chaudière-Appalaches, si les 21 689 électeurs qui le composent sont noyés avec plus de 100 000 électeurs de la Ville de Lévis?

Car il faut être réaliste et j'affirme que vous devrez en tenir compte en vertu de la loi, les arrondissements de Lévis qui sont inclus dans le nouveau Chutes-de-la-Chaudière proposé, soit les anciennes villes de Breakeyville, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Romuald, ne sont ni plus ni moins que la Ville de Lévis elle-même.

Où iront les intérêts d'un député qui veut être élu ou réélu face à la pression d'une ville comme Lévis, 8<sup>e</sup> ville en importance au Québec? Lévis ne parlera que d'une seule voix, la sienne et j'en ferais autant. Elle ne fera pas la distinction entre des considérations d'arrondissement et des considérations de villes. Ai-je besoin de vous dire qui aura le plus de poids dans ce comté des Chutes-de-la-Chaudière quant à la balance politique avec nos instances provinciales? De quel côté penchera l'oreille du député?

Vous devriez donc comprendre nos appréhensions et en tenir compte dans la définition de représentativité et dans le redéploiement de la carte. D'ailleurs, parlons-en de la représentativité. Bien-sûr, il y a la représentativité équitable sur le plan provincial. Mais quand est-il de notre représentativité dans notre propre comté si elle est diluée à travers l'électorat lévisien?

Elle est sûrement moins importante que n'importe quel électeur d'un comté de la couronne de Montréal. D'ailleurs, je ne comprends pas la sortie des politiciens montréalais quant au déséquilibre dans la représentation. N'ont-ils pas largement les faveurs du gouvernement et des impôts de nos régions pour financer leurs infrastructures, les programmes divers, les projets grandioses, la culture et j'en passe?

Tout cela même s'ils se disent lésés par le niveau de représentativité. On peut s'imaginer ce qui se passerait avec un poids encore plus important du côté de la métropole.

De plus, vous savez comme moi que la représentativité réelle est tout à fait inexistante lors d'un vote à l'Assemblée Nationale en vertu des lignes de parti qui sont, en pratique, la véritable façon que s'exprime le poids politique et le vote de nos représentants élus. Monsieur le président, nous en avons eu la preuve encore une fois cette semaine et par surcroît dans notre propre comté alors que notre député se campait derrière les positions de son parti malgré l'appel de la coalition qui souhaite le maintien de Beauce-Nord et auquel participe bon nombre d'élus et les 2 CLD du comté. La représentation est parfois bien éphémère  
Monsieur le président.

Comme je le mentionnais au début de ma présentation, c'est une discussion sur le fond, c'est-à-dire sur la loi, dont j'aurais aimé vous parler. En lien avec les aspects de la loi qui permettent de baser mon argumentaire, j'ai donc tenté, avec toute la conviction qui m'anime, de vous présenter qui nous sommes, nos aspirations, nos désirs, nos espoirs.

J'ai aussi tenté de vous exprimer ce que mes citoyens et citoyennes m'ont dit et ce qu'ils m'ont écrit. Ce que vous nous offrez n'est autre chose que notre disparition.

Avec tous les éléments que je vous ai donnés dans ce mémoire, j'espère que vous aurez compris qu'on n'enlève pas la Beauce d'un beauceron, et qu'on ne doit pas non plus amputer le Québec de l'âme des bâtisseurs que nous sommes et que nous avons toujours été. Si problèmes il y a ailleurs, que l'on ne vienne pas les régler sur notre dos, Monsieur le président, car votre proposition n'est autre chose que de piger chez nous pour conformer des territoires qui ne le sont pas.

Enfin, je terminerais avec un extrait d'une chanson d'un populaire chanteur québécois, représentatif du résultat du redécoupage proposé de la carte électorale pour les gens du comté de Beauce-Nord:

« Visa le noir, tua le blanc »

Merci de votre attention.

Harold Guay,

Maire de la Ville de Sainte-Marie

